

Faites voyager vos histoires dans l'espace



Propulsé par CULTURETHÈQUE

Le **Labo des Histoires**, association loi 1901, ayant son siège social au 161 rue Saint Martin 75003 Paris, SIRET 53899077100031, code APE 9499Z

Représenté par Monsieur Philippe Robinet, en sa qualité de Président,

Organise un concours d'écriture intitulé :
« **Faites voyager vos histoires dans l'espace** »

Article 1 : Généralités

De novembre 2016 à mai 2017, l'astronaute français de l'ESA Thomas Pesquet participe à une mission de six mois à bord de la Station spatiale internationale (ISS). Baptisée « Proxima », cette mission affiche une volonté de proximité avec le grand public et l'astronaute a lui-même émis le souhait de « partager cette aventure et [d'] être une source d'inspiration pour le public ». Dans son journal de bord, celui qui est le 10e français affecté à un vol dans l'espace a indiqué avoir pris dans sa valise les œuvres complètes d'Antoine de Saint-Exupéry.

En s'appuyant sur l'attachement que l'astronaute Thomas Pesquet porte pour les valeurs humanistes du célèbre écrivain-aviateur français, le Labo des histoires, la Fondation Antoine de Saint-Exupéry pour la Jeunesse (FASEJ), l'Agence Spatiale Européenne (ESA), la Cité de l'Espace et l'Institut Français ont imaginé un concours d'écriture à destination des enfants, adolescents et jeunes adultes de moins de 25 ans.

Ce concours d'écriture organisé du 1er janvier au 28 février 2017, est gratuit sans obligation d'achat. Il consiste en la rédaction individuelle, en langue française, d'un texte composé au maximum de 2 500 signes (espaces compris), dont le contenu est précisé dans l'article 3.

Article 2 : Les participants

Peuvent participer au concours, tous les enfants, adolescents et jeunes adultes jusqu'à 25 ans révolus. La participation est individuelle et chaque participant ne peut participer qu'une seule fois.

Les participants doivent obligatoirement joindre à leur écrit, leur nom, prénom, âge, nationalité, numéro de téléphone et adresse mail. Pour les mineurs, le numéro de téléphone d'un responsable légal est également demandé. Ces renseignements permettront de contacter les participants lauréats.

Article 3 : Objet et modalités du concours

Le concours s'intitule « Faites voyager vos histoires dans l'espace ».

Thème : Dans l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry, le petit prince voyage sur 7 planètes différentes et y fait des rencontres surprenantes comme : un roi, un buveur, un allumeur de réverbères ou un géographe. Pour ce concours, les participants sont invités à écrire un texte court d'une page maximum (2 500 signes), en prolongeant le voyage du petit prince sur une 8ème planète pour y rencontrer la personne qui y habite.

Les textes comportant des propos de nature raciste, discriminatoire, diffamatoire ou injurieuse seront rejetés, sur simple décision du jury.

Les candidats doivent rédiger leur texte sur le site www.missionproxima.com/concours-ecriture, hébergé par la plateforme Culturethèque de l'Institut Français.

La saisie du texte sera uniquement informatique. Les textes écrits à la main, ou arrivant par d'autres biais seront rejetés.

Les participations sont réparties en deux catégories : France et International. Dans chaque catégorie, une sélection de vingt-cinq textes sera retenue pour être soumise au Jury. Les présélections des textes se feront par les partenaires du projet.

Le jury choisira 5 lauréats dans la catégorie « France » et 5 lauréats (un pour l'Amérique, un pour l'Europe, un pour l'Afrique, un pour l'Asie et un pour l'Océanie) dans la catégorie « International ».

Thomas Pesquet, en sa qualité de Président du Jury, sélectionnera un texte coup de cœur dans chaque catégorie. Il lira le 6 avril 2017, depuis la station spatiale internationale, des extraits des deux textes qui l'ont le plus ému. Le nom et les textes des 10 lauréats seront révélés à cette date.

Les prix pourront être remis à l'occasion d'une cérémonie, dont les modalités seront annoncées sur site Internet du concours.

Article 4 : Le jury et les lauréats

Composition du Jury :

- Thomas Pesquet - président du jury, astronaute
- François d'Agay, président de la FASEJ
- Charles Autheman, délégué général du Labo des histoires
- André Borschberg, co-fondateur du projet Solar Impulse
- Jean-François Clervoy, astronaute
- Olivier Chaudenson, directeur de la Maison de la Poésie
- Jean-Baptiste Desbois, directeur général de la Cité de l'espace
- Camille Dorland, laborantine
- Timothée de Fombelle, auteur
- Claudie Haigneré, astronaute
- Marie-Vincente Latécoère, présidente de la Fondation Latécoère
- Bertrand Piccard, co-fondateur du projet Solar Impulse

Les décisions des jurys seront souveraines et sans appel. Seuls les organisateurs connaîtront les coordonnées exactes des participants. Les noms et les prénoms des lauréats seront révélés aux médias ou au grand public une fois le choix du jury énoncé.

Article 5 : Les lots

Les lauréats seront invités en Europe, à l'automne 2017, pour une série d'activités en lien avec l'espace et l'écriture.

Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit. Les organisateurs se réservent le droit de remplacer cette dotation par une dotation de même valeur sans que leur responsabilité ne soit engagée.

Article 6 : Soutien au concours

Afin de promouvoir le concours, le Labo des histoires et les partenaires pourront organiser des activités en lien direct ou indirect avec le concours. La participation à ces activités n'est pas obligatoire pour participer au concours.

Durant toute la durée du concours, une sélection d'ouvrages et de documents sur le thème de l'espace et du voyage sera référencée sur le site du concours.

Article 7 : Publications

Les organisateurs du concours se réservent le droit de diffuser des textes via : l'édition d'un recueil, les médias ou les moyens de communication du Labo des histoires et des partenaires du concours. Ces publications ne pourront faire l'objet d'une quelconque rémunération.

Article 8 : Restitution des écrits

A l'issue du concours, les textes ne seront pas retournés à leurs auteurs.

Article 9 : Dépôt du règlement, litiges

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il est disponible pendant toute la durée du concours sur le site internet du concours www.missionproxima.com/concours-ecriture.

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par les organisateurs qui se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

Article 10 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.



Sous le Haut-Patronage de
Madame la Secrétaire générale
de la Francophonie

